

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 22 juin 2023

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme Christelle TREHET-COLLET	M. Philippe LABORDERIE
Mme Monique LE BIHAN	Mme Marie-Chantal GUILLOT
M. Paul ABLINE	Mme Danielle LANGLOIS

Absents excusés

Mme Christine CORBILLON
M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
M. Philippe FREMONDIERE, directeur général des services, Ville des Ponts-Cé.

POINT N°5 – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION PROVISoire DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE AUTONOMIE

Monsieur PAVILLON, Président, rappelle que, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le conseil d'administration peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte Administratif, procéder à la reprise anticipée du résultat d'investissement.

Les résultats estimés de l'exercice 2022 se décomposent ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédent
Budget Résidence autonomie				
Résultat de l'exercice	57 981,04		14 765,40	
Résultat antérieur reporté		69 861,25		292 178,52
Résultats de cloture anticipés		11 880,21		277 413,12
Résultat en attente d'incorporation		52 669,59		
Résultats cumulés		64 549,80		277 413,12

Vu la délibération AS-23-22-06-2, portant annulation de la délibération AS-23-23-03-2,

Monsieur le Président, propose à l'assemblée :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2022 suivants :

	Budget annexe résidence autonomie
Résultats 2022- Section de fonctionnement	11 880,21 €
Résultats 2022 - Section d'investissement	277 413,12€

- d'affecter provisoirement le résultat de l'exercice 2022 dans les conditions suivantes :

	Budget annexe résidence autonomie
Excédent de fonctionnement reporté (002) budget 2023	52 669,59 €
Excédent de fonctionnement reporté (002) budget 2024	11 880,21 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

